Compte-rendu du conseil municipal du 10 janvier 2002

Présents :
R. Caracache, A. Henry, I. Barthe, C. Jouffe, P. Roux, C. Thevenin, J. Barrand, M. Gaude, H. Dondey, B. Charles, E. Jail, C. Caldara

Pouvoirs :
De F. Messines à R. Caracache
De M. Daran à R. Caracache

Absent :
J. Santoni

Secrétaire de séance :
H. Dondey

Rappel de l'ordre du jour :

- - Désignation de l'adjoint chargé des travaux, du déneigement et des services techniques
- - Demandes de division foncière du Comité des Œuvres Sociales de la ville de Grenoble.
- - Horaire d'ouverture de la poste
- - Protocole d'accord sur la mise en place des 35 heures
- - Réalisation de l'inventaire communal par le CIFODEL
- - Vote des tarifs " fidélité " des remontées mécaniques
- - Vote du taux de l'indemnité de conseil allouée à Messieurs les trésoriers principaux de Meylan durant l'année 2001 (Mrs BLANC et BESCOTE)
- - Virement de crédit
- - Aménagement du col du Coq. Position de la municipalité
- - Divers

<u>Désignation de l'adjoint aux travaux</u>

La démission pour raison de santé de Jacques SANTONI de son poste de 3ème adjoint chargé des travaux laisse ce poste vacant. Christel THEVENIN actuellement 4ème adjointe devient dès lors 3ème adjointe et Marc GAUDE est proposé au poste de 4ème adjoint chargé des travaux, du déneigement et des services techniques.
Jacques SANTONI reste néanmoins conseiller municipal et l'ensemble du conseil lui souhaite un prompt rétablissement.

Vote du conseil : 13 voix pour, 1 abstention

Marc GAUDE conserve la responsabilité des remontées mécaniques. Un groupe de travail réunissant Roger CARACACHE, Isabelle BARTHE et Pascal ROUX est constitué à ses cotés pour assurer l'ensemble de la charge de travail résultante.

<u>Demande de division foncière</u>

Le mairie du Sappey a été saisie le 12.11.01 par l'agence STRANO qui représente le Comité des Œuvres Sociales (COS) de la ville de Grenoble pour demander la division du centre de vacances en deux parcelles :

- - La première concernant l'ensemble des 12 chalets (avec 600 à 1800 m2 de terrain par chalet),
- - La seconde concernant le reste du terrain non bâti (y compris voirie, accès,…)

Roger CARACACHE nous fait lecture du courrier joint en annexe qui fait réponse à cette demande. Il est fait notification de notre opposition à toute division et confirme notre délibération du conseil municipal du 25 avril 2001. La légalité de cette première délibération a d'ailleurs été confirmée par le tribunal administratif à la suite du recours déposé par le COS.

Bien entendu, la commune ne saurait s'opposer à la vente du centre de vacances. Mais elle ne souhaite pas, en raison des conséquences sur l'urbanisme, la parcellisation du domaine et la vente des chalets pour un usage de résidence principale. Le Parc Naturel Régional de Chartreuse nous soutient dans cette démarche en prenant à sa charge les frais d'études découlant de notre opposition. On note par ailleurs qu'une expertise des " Gîtes de France " sur le centre de vacances du COS a montré qu'avec le type d'accueil proposé, le chiffre d'affaire potentiel pourrait être nettement supérieur au bilan financier actuellement présenté par le COS.

Roger CARACACHE propose une nouvelle délibération du conseil pour confirmer collectivement le courrier joint.

Vote du conseil à l'unanimité.

Horaires d'ouverture de la poste

Suite au changement des horaires d'ouverture de la poste, la mairie a contacté Mme BURNET responsable des services pour demander le rétablissement des anciens horaires. Il nous a été proposé de réaliser un sondage sur la commune pour confirmer (ou infirmer) cette demande. 84 réponses ont été obtenues et il se dégage une légère majorité (de 4 voix) pour le rétablissement de l'horaire 9h00 – 12h00 comme précédemment.

Par ailleurs, des remarques écrites formulées lors de ce sondage ont aussi indiqué une forte insatisfaction de la clientèle travaillant sur Grenoble pour qui les horaires de la semaine ne sont pas du tout utilisables. Enfin, Agnès Henry rappelle que la diminution progressive des horaires d'ouverture depuis quelques années risque de conduire à la fermeture définitive en raison d'une moins bonne fréquentation, les horaires devenant peu pratiques.

Nous proposons donc le rétablissement des anciens horaires et nous formulons une demande d'élargissement des plages d'ouverture en semaine pour les habitants travaillant à Grenoble.

Protocole d'accord sur les 35 heures

La réflexion sur l'aménagement des horaires de travail engagée avec l'ensemble des agents de la commune devrait permettre une amélioration des services municipaux. Le protocole conduira probablement à l'annualisation du temps de travail (plus compatible avec le travail de déneigement) et à la réorganisation des locaux afin d'améliorer encore l'efficacité de l'équipe communale. Ces aménagements auront des incidences budgétaires inévitables puisque nous excluons toute réduction des services.

Le protocole définitif sera élaboré dans les semaines qui viennent (d'ici fin janvier) pour être soumis au vote mi-février environ.

Vote pour l'adoption du principe des 35 heures à l'unanimité.

Inventaire communal par le CIFODEL

L'inventaire des biens de la commune est une obligation (biens fonciers, forêts, matériel, mobilier, etc…). Le CIFODEL (Centre de Formation des Elus Locaux) nous fait une proposition de prestation pour un suivi informatisé de nos biens. 2 séances de travail réunissant le CIFODEL, des élus, Anne-Marie Michalet et Jean-François Mollaret ont déjà eu lieu.
La prestation proposée concerne :

- la saisie et la validation de l'inventaire pour un montant de 3 850,67 EUR
- la mise à jour annuelle pour un montant de 96,08 EUR/an

Compte tenu des montants en jeu, le conseil municipal souhaite obtenir un compte rendu détaillé du travail réalisé.

Vote pour la signature de la convention avec le CIFODEL à l'unanimité

Tarifs de remontées mécaniques

Les tarifs des remontées mécaniques ont déjà été votés en Septembre, mais nous avons constaté un oubli concernant les tarifs " fidélité " réservés aux résidents. Par ailleurs dans un souci de simplification, Thierry DONDEY nous propose de supprimer les deux tarifs suivants : Week-end forfait groupe et week-end forfait demi-journée groupe.

Les tarifs des remontées mécaniques sont donc désormais les suivants :

	En francs	En euros
Forfait 6 jours	291,90	44,50
Forfait journée	65,60	10,00
Forfait demi-journée	49,20	7,50
Forfait week end	104,95	16,00
Forfait journée initiation	55,76	8,50
Forfait demi-journée initiation	45,92	7,00
En semaine forfait groupe journée	39,36	6,00
En semaine forfait groupe demi-journée	29,52	4,50
Carnet 10 tickets	39,36	6,00
Carnet 10 tickets snake-gliss	39,36	6,00
Carte saison adultes	432,93	66,00
Carte saison moins de 18 ans et étudiants jusqu'à 25 ans	341,10	52,00
Carte fidélité adultes	275,50	42,00
Carte fidélité moins de 18 ans et étudiants jusqu'à 25 ans	196,79	30,00
Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans	0	0
Adhérent au chéquier sport hiver Isère	Chéquier collège	

Vote des nouveaux tarifs à l'unanimité.

Vote du taux de l'indemnité de conseil allouée à Messieurs les trésoriers principaux de Meylan durant l'année 2001 (Mrs BLANC et BESCOTE)

Le trésorier principal de Meylan fait office de comptable pour les petites communes de la circonscription. Les communes concernées, dont la nôtre, doivent rétribuer ce service rendu sous la forme d'un indemnité calculée sur la base de la moyenne des comptes administratifs des trois dernières années (7,506 MF en moyenne sur 97, 98 et 99). Nous proposons de retenir le même taux que précédemment soit 35% (délibération du 14/12/98), ce qui devrait porter l'indemnité brute à environ 1000 F (ou légèrement supérieure dans la mesure ou l'assiette du calcul a augmenté en 2000 et 2001).

Vote du taux d'indemnité de 35% à l'unanimité

Virement de crédit

Un montant de 162 000 FRF reporté de la ligne D67442 (subv. Aux SPIC, régie dotation) à la ligne D65737 (Autres EPL) du budget VILLE est proposé, ceci afin de régulariser les dépenses de fonctionnement approuvées lors du vote du budget supplémentaire.

Le virement de crédit est approuvé à l'unanimité

Aménagement du Col du Coq : Position de la commune du Sappey

A l'initiative du Conseil Général de l'Isère un groupe de travail réunissant plusieurs communes du Parc (St Hilaire du Touvet, St Bernard du Touvet, St Pancrasse, St Pierre de chartreuse et le Sappey) a été constitué pour analyser l'avenir du site du Col du Coq.

Sur le site du col du Coq, les installations mécaniques sont abandonnées depuis une quinzaine d'années et le bâtiment de l'ancienne auberge est très fortement vandalisé. Ce site est par ailleurs un point d'accès majeur pour la Chartreuse avec à son pied le bassin de clientèle du Grésivaudan. On y trouve en effet, le passage du GR, un accès au domaine de fond Sappey – St Hugues, le point de départ de la Dent de Crolles et le tour en raquettes de la Chartreuse. La commune du Sappey est dans l'obligation de s'intéresser au devenir du site compte tenu de la proximité avec notre domaine de ski de fond et en raison de l'impact néfaste d'une friche touristique persistante en Chartreuse.

La position de la commune est la suivante : Nous souhaitons que la jonction entre le parking du Col du Coq et notre domaine de ski de fond soit correctement assurée en hiver afin que la structure d'exploitation puisse participer à l'entretien de la partie haute de notre domaine (traversés Sappey – St Hugues). Nous assurons ainsi notre soutien à une démarche de valorisation du massif de la Chartreuse en collaboration avec les communes citées. Nous proposons aussi d'élargir la réflexion sur la complémentarité des parties basses du domaine skiable avec les secteurs plus hauts comme le col de l'Emeindra, le col du Coq et le col de Porte qui profite d'un meilleur enneigement.

Vote à l'unanimité sur cette orientation.

Divers

- Informations concernant le déblocage d'un fond d'urgence de 25 000 FRF au profit de Melle VOGEL (personne actuellement sous tutelle de l'ADMR) pour rénover son installation de chauffage devenu défectueuse lors de la période de fort gel de fin décembre.

- Proposition de régularisation de la convention avec l'agence d'urbanisme de la région grenobloise. Cette régularisation fait suite aux services rendus par cette agence lors de l'instruction du POS. Cette convention correspond à une cotisation de 2 191,45 EUR (14 375 FRF).

Vote pour l'autorisation de signer cette convention : à l'unanimité

- Proposition de percevoir 1 200 F/an pour l'accueil du secrétariat de la communauté de communes dans les locaux de la mairie (bureau des adjoints).

Vote à l'unanimité

- L'ASFAMM et le SNC demandent une subvention de 2 500 F pour participation financière à l'organisation de la XVIème traversée de Chartreuse.

Vote à l'unanimité

- Le comité d'organisation de la Montée des Trois communes demande une subvention exceptionnelle en raison du 25ème anniversaire de la manifestation. Nous proposons de rajouter 1 000 F à la contribution ordinaire du Sappey qui est de 5 000 F.

Vote à l'unanimité

- Proposition d'adhésion (cotisation 520 F) à la Fédération des communes forestières

Reportée à 2002 pour étude

- Demande de subvention de la FRAPNA de 1 300 FRF

Vote : 3 abstentions, 11 pour

- - Lecture du courrier adressé par la gendarmerie de Meylan en réponse au courrier du Maire d'octobre 2001 (voir courrier en annexe).

Fin du conseil municipal à 23h30.